

nPôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 septembre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 15 septembre, a arrêté six projets de délibération du Congrès ; adopté six délibérations du gouvernement ; adopté 46 arrêtés et examiné 55 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la lutte contre les nuisances sonores. Sur le fondement de sa compétence en matière de santé, le texte vise à fixer les seuils de nuisances sonores au-delà desquels l'atteinte à la santé humaine peut être caractérisée dans un lieu public ou privé, en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, à l'exclusion du bruit généré par certaines infrastructures ou activités soumises à une réglementation spécifique (aérodromes par exemple). Le texte fixe les seuils maximaux de bruit et les seuils d'émission sonores critiques sur deux plages horaires (6 – 21 heures, 21 heures – 6 heures). Un arrêté fixera les modalités de mesure de bruit. Le texte fixe également les seuils d'émission sonores critiques spécifiques au bruit généré par les activités professionnelles, sportives ou de loisirs. Il fixe enfin les sanctions encourues en cas de manquements constatés à la réglementation.

#### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la Nouvelle-Calédonie à adhérer à l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) et à verser la contribution annuelle correspondante. L'AISM est une association qui regroupe des autorités compétentes en matière de signalisation maritime, des professionnels en équipements spécifiques et des experts. Elle a pour but d'uniformiser les principes de balisage maritime et d'apporter un soutien technique aux pays en voie de développement en accord avec les pays adhérents à l'organisation maritime internationale (OMI) et à l'organisation hydrographique internationale (OHI). Elle a également pour objectif de former les personnels des États adhérents.

### **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant fixation des taux et montants des critères de détermination territoriale des zones franches mentionnées à l'article Lp. 36-1 du code des impôts.

> *Voir communiqué détaillé « Critères des zones franches ».*

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 44 du 22 décembre 2009 qui fixe le régime indemnitaire et la rémunération attachée aux emplois fonctionnels des agents des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT). Cette modification porte sur la prime d'intéressement et sur l'insertion d'un nouveau chapitre relatif à une possible assimilation de fonctions pour le personnel de l'établissement dans des cas particuliers.

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au statut de patron pêcheur.

> *Voir communiqué détaillé « Statut de patron pêcheur ».*

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à l'approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Système d'information santé social » (GIP SI2S) et habilité le président du gouvernement à signer la convention constitutive. Ce GIP sera constitué du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret, du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet, du centre hospitalier du Nord (CHN) et de la clinique Kuindo-Magnin (CKM). Le GIP SI2S devra notamment assurer la mise à disposition d'un hébergement et de solutions sécurisées des données de santé, la mise à disposition de moyens sécurisés pour le partage des données de santé entre les établissements et leurs professionnels, ou encore la mutualisation de leurs ressources humaines, techniques et médicotéchniques.

## **Délibérations du gouvernement**

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour six affaires).

## Arrêtés du gouvernement

### Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la composition du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

Collège « employeurs et travailleurs indépendants »	Collège « employés » du secteur privé et public
Jean-Rémi BURAGLIO - MEDEF-NC	Jean-Pierre KABAR - COGETRA
Catherine WEHBE - MEDEF-NC	Thierry LE BERRE - USTKE
Samuel HNEPEUNE - MEDEF-NC	André FOREST - USTKE
Patrick DUPONT - MEDEF-NC	Christophe COULSON – UT-CFE/CGC
Xavier BENOIST - CPME-NC	Jean SAUSSAY – UT-CFE/CGC
- CPME-NC	Emmanuel SORIA – UT-CFE/CGC
Jean-Louis LAVAL - U2P-NC	Carmen MARTY - USOENC
Gérald THOMAS - SENC	Pierre TUTEALA - USOENC
Christophe BERGERY - Employeurs publics	Myriam ARDJO - USOENC
Thomas DE DECKKER - Employeurs publics	David MEYER - FSFAOFP
Laurent CABRERA - Etat	Firmin TRUJILLO – CSTC-FO

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réorganisé le fonctionnement du secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et créé une direction générale des services de la Nouvelle-Calédonie. Le secrétariat général comprendra désormais les directions suivantes : Affaires juridiques (DAJ), Sécurité civile et gestion des risques (DSCGR), coordination administrative et des institutions (SCAI), aménagement et de la planification (SAP), coopération régionale et des relations extérieures (SCRRE), service du protocole et de la logistique du gouvernement (SPLG), bureau administratif et financier du gouvernement et pôle communication. La direction générale des services de la Nouvelle-Calédonie est composée d'un directeur général des services et de trois directeurs généraux des services adjoints ainsi que d'une antenne décentralisée des services de la Nouvelle-Calédonie. Elle supervise les autres directions de la collectivité.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Léon Wamytan secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim pour une durée de six mois.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Thomas De Deckker secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et directeur général des services adjoint de la Nouvelle-Calédonie par intérim pour une durée de six mois.

## **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, Christopher Gygès, Isabelle Champmoreau et Valentine Eurisouké, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin aux fonctions de Jean-Alain Course en qualité de directeur des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Séverine Métillon en qualité de directrice des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS) pour une durée de six mois.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Michel Belec en qualité de directeur adjoint et chef du service de l'inspection de la santé ; Sylvie Laumond en qualité de chef du service de la santé publique ; Pierre Faure en qualité de chef du service de la tutelle et de la planification et Philippe Rieux en qualité de chef du service de la protection sociale, pour une durée de six mois.

## **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réorganisé et fixé les nouvelles attributions de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie. Les deux pôles « Fonction publique » (gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux et communaux) et « Nouvelle-Calédonie » (gestion des ressources humaines de la collectivité Nouvelle-Calédonie) sont fusionnés. Huit services constitueront désormais la direction : la gestion des carrières des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie ; la gestion des ressources humaines de la collectivité Nouvelle-Calédonie ; l'expertise juridique ; le recrutement ; l'accompagnement à l'innovation et au développement RH ; la prévention et la santé au travail ; le budget et les moyens ; les systèmes informatisés des ressources humaines.

## **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de quatre millions de francs à l'association prévention routière Nouvelle-Calédonie (APRNC) au titre de ses dépenses en opérations de sensibilisation, de communication et des actions préventives visant à lutter contre l'insécurité routière.

## **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les modalités de création des zones franches en application de l'article Lp. 36-1 du code des impôts.

> *Voir communiqué détaillé « Critères des zones franches ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la réduction d'impôt pour dépenses de recherche et d'innovation.

> *Voir communiqué détaillé « Crédit recherche innovation ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 à 2 506 810 000 francs. La fixation de cette variable permet de calculer les tarifs publics de l'électricité applicables au 4<sup>e</sup> trimestre 2020
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-1259/GNC du 18 août 2020 portant nomination de M. Philippe Gervolino en qualité de directeur général de l'Office des postes et des télécommunications par intérim (correction d'une erreur matérielle).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'établissement d'accueil de personnes âgées « Résidence Magnin » à dispenser des prestations médicales et/ou paramédicales. Cet établissement d'accueil pour personnes âgées autonomes ou dépendantes sera situé sur l'ancien site de la clinique Magnin à Nouméa, Vallée des Colons. L'établissement disposera d'une capacité de 100 lits, dont 14 lits pour personnes atteintes de pathologies spécifiques de type Alzheimer ou apparentées, trois lits d'hébergement temporaire et quatre places en accueil de jour.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Nathalie Neto en qualité d'adjointe au chef du service de la fiscalité immobilière de la direction des Services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF) pour une durée de six mois.

### **Au visa de Christopher Gygès et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les attributions et réorganisé les services de la direction des Affaires économiques (DAE). Les deux pôles « consommation et prix » et « actions économiques » sont supprimés ainsi qu'un poste de directeur adjoint, afin que les services de la direction retrouvent leur rôle de référent dans l'instruction technique des dossiers. L'ensemble des missions de contrôle et de protection du consommateur sont regroupées au sein d'un service unique. Les deux services en charge des formalités légales des entreprises (registre du commerce et des sociétés (RCS) et service de l'accompagnement des entreprises) sont regroupés dans un service unique renommé service de l'enregistrement des entreprises (S2E) pour une meilleure synergie au bénéfice des créateurs d'entreprises. Le service de la promotion des filières et de la prospective devient le service du marché intérieur et des investissements (SM2I) et sera notamment en charge de l'expertise économique (avis et études économiques) ainsi que des dossiers de régulation de marché.

### **Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds calédonien de l'habitat (FCH) au bénéfice du dispositif d'aide fiscale à l'investissement. Ce projet du FCH nommé « CLOEZIA (TDK2 – 133) » situé à Dumbéa-sur-mer consiste en la construction de 133 logements sociaux locatifs dont 67 logements locatifs aidés (LLA) et 66 logements locatifs de transition (LLT), destinés à des ménages aux revenus définis par le code des aides à l'habitat en vigueur en province Sud. Au total, le montant des exonérations fiscales sollicitées est estimé à la somme de 233 734 172 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds calédonien de l'habitat (FCH) au bénéfice du dispositif d'aide fiscal à l'investissement. Le projet immobilier nommé « Les Villas des Terrasses de Koueta-Baie (TDK2 - 45) », consiste en la construction de 45 logements en location-accession à la propriété comprenant 22 logements locatifs aidés (LLA) et 23 logements locatifs de transition (LLT), destinés à des ménages aux revenus définis par le code des aides à l'habitat en vigueur en province Sud. Le montant des exonérations fiscales est estimé à la somme 99 173 560 francs.

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les attributions et l'organisation du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements : évolution du poste de directeur de cabinet vers une dimension ressources humaines en appui de la gestion managériale des personnels d'encadrement, du soutien aux personnels en difficulté, de la prévention et de la résolution de situations conflictuelles ; délégation de l'inspection du premier degré privé à la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie compte tenu des multiples inspections à réaliser dans le cadre de la réforme du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ; regroupement en un même lieu de la gestion des bourses d'enseignement supérieur et des bourses d'encouragement à la recherche universitaire délivrée sur examen de dossier par un jury.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Corinne Aubert en qualité d'adjointe au chef de la division du personnel à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 F à l'école primaire publique Amélie-Cosnier pour son dispositif de classes à horaires aménagés musique (classe CHAM) pour l'année 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 5 millions de francs d'investissement aux lauréats de l'appel à projets handi'loisirs.

*> Voir communiqué détaillé « Appel à projets Handi'loisirs ».*

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs au comité d'animation de Thio dans le cadre de la célébration des 50 ans de la Francophonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société démolition désamiantage NC (2DNC) pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Marie-Hélène Besson par Angélique Doulet en tant que membre au sein de la commission de surendettement des particuliers.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre des actes relevant des actions de la direction des Affaires juridiques (DAJ).

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le régime indemnitaire de certains personnels des services de lutte contre les incendies des aéronefs (SSLIA) en poste à l'aéroport international de La Tontouta. Cette réorganisation de service répond à plusieurs axes du plan d'action santé qualité de vie au travail (SQVT) de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC), visant à permettre à chaque agent d'être géré de façon plus efficace par davantage de proximité, de communication et d'équité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2017-569/GNC du 7 mars 2017 fixant le tableau des corps et cadres d'emploi pris en application de l'article 4 bis de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Le nouveau projet d'arrêté fixe les durées de résidence exigées pour l'accès aux corps et cadres d'emploi des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Il est basé sur la justification par les candidats de leur citoyenneté ou de leur durée de résidence durant les trois dernières années (2017, 2018 et 2019).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-155/GNC du 4 février 2020 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Le nombre de postes ouverts passe de 55 à 89, dont 70 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret et 4 postes pour le centre hospitalier du Nord. Les provinces Sud et Nord ainsi que le directeur du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet confirment respectivement leurs besoins de 4, 6 et 5 postes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté d'ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Les dates d'ouverture des concours sont reportées au 4 décembre 2020 pour le 1<sup>er</sup> concours et au 5 décembre 2020 pour le 2<sup>nd</sup> concours, la date de clôture des inscriptions est reportée au 22 octobre 2020 et le nombre de postes ouverts est fixé à 27.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-153/GNC du 4 février 2020 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (ouverture de 23 postes au lieu de 8, dont 15 pour le centre hospitalier du Nord. Le CHT Gaston-Bourret confirme son besoin de huit postes).

## **Au visa de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de saisie de l'instance paritaire d'assurance construction.

*> Voir communiqué détaillé « Instance paritaire de la construction ».*

## **Au visa de Didier Poidyaliwane, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Pascale Doniguan directrice du Conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie.

## **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux actions de formation et pris en charge deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Danièle Brault-Delahaie par Marie-Claire Marechal en qualité de représentante des employeurs, sur proposition des organisations professionnelles d'employeurs, au sein du conseil d'administration du service médical interentreprises du travail (SMIT).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a statué sur les indemnisations suite au passage du cyclone UESI du 10 au 13 février 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie statué sur l'indemnisation des pluies du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a statué sur le caractère de calamité agricole et l'indemnisation de la dépression tropicale forte GRETEL du 14 au 16 mars 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a statué sur le caractère de calamité agricole et l'indemnisation de l'évènement climatique du 19 au 21 avril 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris des dispositions exceptionnelles d'indemnisation du cyclone UESI du 10 au 13 février 2020, des pluies du 28 février au 1<sup>er</sup> mars, de la dépression tropicale forte GRETEL du 14 au 16 mars 2020 et de l'évènement climatique du 19 au 21 avril 2020.

*Pour les cinq derniers arrêtés : voir communiqué détaillé « Indemnisation des agriculteurs ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 34 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le dispositif de « l'allocation de soutien Covid-19, accordé aux entreprises bénéficiaires listées dans les arrêtés n° 2020-1231/GNC du 11 août 2020 et n° 2020-1407/GNC du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et

n° 2020-1441/GNC du 8 septembre 2020, pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2020 au plus tard.

### **Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Jean-Pierre Djaiwé, représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en qualité de président du haut conseil du sport calédonien et Gilles Tavergeux, personnalité qualifiée du monde sportif calédonien au sein du haut conseil du sport calédonien.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de Thierry Van Waerebeke, docteur en pharmacie, de la Pharmacie de Ducos située route de la Baie des Dames à Kaméré.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de Christophe Goujon, docteur en pharmacie, de la Pharmacie Médisud située au quartier de l'Anse-Vata à Nouméa.

\* \*  
\*

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 11 avis favorables sur des demandes de cartes de séjour (sept visas long séjour, deux permanents et trois temporaire). Il a également accordé 31 autorisations de travail et 13 autorisations de travail concernant des projets miniers.

## **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur le projet de décret relatif aux modalités de régulation de l'Autorité nationale des jeux.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable relatif à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.